

Déposé au Greffe
le - 8 SEP. 2003
sous le N° 23 06 58-1
RCS N° 903 1291

3 AXES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 40.000 Euros

Siège social :

199 rue de la Bougrière - ZAC de la Madeleine - 44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE

379 604 135 R.C.S. NANTES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 20 NOVEMBRE 2002**

L'an deux mille deux,

Le 20 novembre, à quatorze heures,

Au siège social,

Monsieur Marc-André GRAND représentant la société GLARIS, actionnaire unique de la société 3 AXES, société par actions simplifiée au capital de 40.000 €, s'est réuni audit siège sur la convocation qui lui a été adressée par sa Présidente.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine FILLON-ROUSSEAU, Présidente de la Société.

Monsieur Marc-André GRAND représentant l'actionnaire unique, assume les fonctions de Secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par la Présidente, qui constate que l'actionnaire unique possède la totalité des actions formant le capital social. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par la Présidente :

- ✎ un exemplaire de la lettre de convocation de l'actionnaire unique,
- ✎ la feuille de présence,
- ✎ un exemplaire des statuts de la Société.

efr

Elle dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La Présidente déclare que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire unique, quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente adopte les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission, à compter de ce jour, de la Société AUDITEURS ET CONSULTANTS, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, décide de nommer en remplacement, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, Monsieur Didier HASSAN demeurant 15 cité de Pusy - 75017 PARIS qui a déclaré par avance accepter ce mandat, étant précisé qu'il occupait jusqu'alors les fonctions de suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prenant acte de la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Didier HASSAN, Commissaire aux Comptes Suppléant de la société, décide de nommer en remplacement, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, Madame Nathalie DELIGEARD demeurant 47 rue de Liège - 75008 Paris, qui a déclaré par avance accepter ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DFB.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

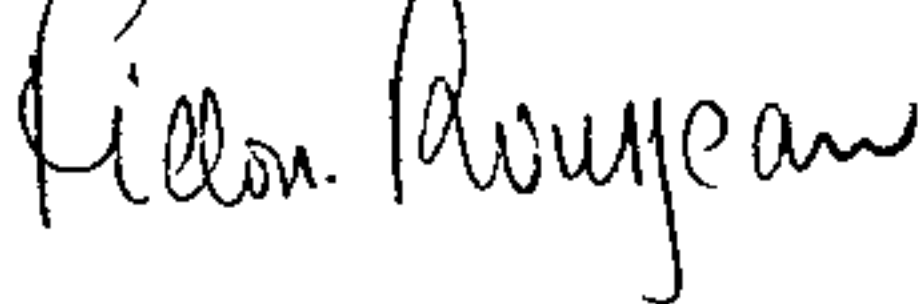
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la Présidente et par le Secrétaire.

La Présidente

Le Secrétaire

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Catherine FILLON-ROUSSEAU



Marc-André GRAND